

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mai 2019

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /_09_/

L'an deux mil dix neuf, le 07 mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 28 avril 2019, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mesdames DEVAUD Yvette, Annick JACQUET, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, Olivier ROCHE

Absents : COMBY Sandra, excusée.

SECRETAIRE : Annick JACQUET.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil présents et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande aux membres présents d'avoir une pensée pour Sandra COMBY qui vient de perdre brutalement son père Raymond MAZIN, un ami fidèle et sincère.

Il présente Alexis ROMAN le nouveau propriétaire de la Ferme de Pétrus à Veaupeytourie. Ce dernier a souhaité se présenter aux membres du Conseil pour expliquer son projet de création d'activités à SAINT-MESMIN.

Il explique dans un premier temps qu'il a été séduit par la politique municipale menée en matière de développement touristique et économique de la commune. Lors de sa première visite il a été convaincu par la beauté du site des Gorges de l'Auvézère, par la beauté de la nature environnante, le calme et par les projets portés par la municipalité.

Lui-même Directeur d'associations mondiales à Barcelone et son épouse, Emeline, consultante à l'ONU pendant de nombreuses années et professeur de yoga et de médecine douce, ont décidé d'investir à SAINT-MESMIN pour développer ces activités parallèlement à la culture de produits maraîchers bio et à l'élevage de chevaux.

Ils entendent associer le plus possible les habitants de la commune à leur projet et participer à la vie communale.

Les membres du Conseil ont suivi avec intérêt cette présentation et souhaitent à Mme et M ROMAN la plus grande réussite.

Le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la réunion.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Délibération sur la facturation du ménage au gîte de groupe Le Cantou » ce que l'assemblée accepte à l'unanimité.

1/ Facturation du ménage au gîte de groupe Le Cantou

Le Maire explique que Valérie (l'employée en charge du gîte de groupe Le Cantou) rencontre quelques difficultés avec des clients au sujet du ménage du Cantou avant leur départ. En effet, alors qu'ils n'ont pas pris l'option « ménage » dans le contrat signé, certains locataires préfèrent payer 200 € de pénalité plutôt que d'effectuer cette tâche avant de partir. Cela pose problème quand le Cantou est reloué le jour même car Valérie, prise de cours, n'a pas le temps de nettoyer celui-ci : 1 journée de travail pour faire le ménage du bâtiment complet.

Il est donc proposé d'augmenter le prix à 300 € pour l'ensemble du bâtiment couchage compris et de fixer à 200 € le prix du nettoyage de la salle des fêtes et de ses annexes du RdC lorsqu'il n'y a pas de location des étages (chambres).

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

2/ Choix de l'architecte pour la transformation de la maison de l'instituteur en gîte d'étape.

Le Maire rappelle qu'il a sollicité 6 architectes pour cette opération et que seuls 2 ont répondu favorablement, 2 ont répondu ne pas pouvoir assurer ce travail, les autres n'ont pas fait de réponse. Après étude des dossiers présentés, le conseil municipal décide de retenir le cabinet d'architecture ARCHISEN de Objat (Corrèze).

Le Maire précise, qu'il va donc lui demander un avant-projet estimatif des travaux pour le 15 mai car il rencontre le 17 mai le Président du Conseil Départemental pour discuter du contrat d'objectif cantonal et il espère ce jour-là inclure ce projet dans les négociations concernant les demandes de subventions pour 2020.

2/ Projet de création d'un espace de co-working.

Le Maire explique que malgré ses interventions auprès de Orange et du Département, les réseaux Internet et Mobiles laissent toujours à désirer sur les deux tiers de la commune. Il propose donc à l'assemblée d'ouvrir un bureau partagé (co-working) dans le bourg où Internet fonctionne bien car le répartiteur est de nouvelle génération

et va être bientôt raccordé à la fibre. Ce bureau serait installé dans la salle d'accueil qui possède déjà l'accès wifi pour 10 abonnés simultanés. Il permettrait aux entreprises et aux habitants de la commune qui ont des difficultés d'accès à Internet, de venir ici pour leur profession ou faire leurs télé-déclarations librement. La clef du local serait à demander auprès de Valérie pendant ses heures de service. Cette mise à disposition serait gratuite et la seule contrepartie demandée par la mairie serait la signature d'un registre ouvert à cet effet qui préciserait les modalités d'utilisation et certaines règles de confidentialité.

L'ensemble des membres du Conseil acceptent à l'unanimité la mise en place de ce nouveau service gratuit au profit de nos administrés.

3/ Projet de parc éolien.

Le Maire annonce qu'il a été sollicité par la Société ENERTRAG, société européenne spécialisée dans l'installation d'éoliennes, pour mener une étude sur la faisabilité d'un tel projet à SAINT-MESMIN.

En effet, selon les ingénieurs qu'il a reçus le 30 avril dernier, la commune de SAINT-MESMIN posséderait un réel potentiel éolien qui pourrait générer des retombées fiscales de plus de 260 000 € pour le territoire. Ce potentiel se situe dans la forêt de Lavaurie sur des terrains appartenant l'ONF et à 2 agriculteurs de la commune.

Il présente ce projet aux membres du Conseil Municipal et leur demande de se prononcer sur la suite à donner à l'entreprise pour mener l'étude de ce projet ou y renoncer. Il ajoute que la municipalité veillera à ce que cette étude soit menée dans les règles de l'art concernant l'environnement, l'information des riverains, le respect de toutes les normes existantes et la volonté de la majorité des administrés de la commune mais aussi de la commune limitrophe de SALAGNAC.

Le Maire rappelle enfin qu'un projet similaire initié il y a 5 ans par la société Phoebus Energy existe déjà et qu'il est toujours en cours. Il pense que cette mise en concurrence pourrait activer l'aboutissement de ce projet.

Tous les membres du Conseil autorisent le Maire à donner son accord à la Société ENERTRAG pour procéder aux études nécessaires.

4/Route et digue de l'Etang des Forges.

Le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est inquiet sur l'avenir de l'étang des Forges et que malgré ses interventions auprès de l'ONF les travaux de remise en état de la route ne semblent pas avancer. Il ajoute que la fermeture de celle-ci entraîne un préjudice important pour les riverains et tous les utilisateurs habituels de cet itinéraire mais que la municipalité ne peut pas entreprendre elle-même les travaux sans l'accord non seulement de l'ONF mais surtout de l'expert agréé auprès des tribunaux de BORDEAUX et LIMOGES pour qui la fermeture de cette route est impérative et qui n'en autorisera la réouverture que lorsque des travaux importants seront réalisés (250 000 €).

Devant cette situation, afin de permettre aux agriculteurs riverains et aux salariés de Clairvivre de réduire les coûts de trajets engendrés par cette fermeture, le Conseil décide à l'unanimité d'aménager le chemin de contournement de l'Etang du Haut afin de permettre le passage non seulement des engins agricoles mais aussi le passage des voitures légères.

Le Maire va demander une aide supplémentaire à la Carrière Coulas de St Mesmin qui fournit déjà gratuitement à la commune pour 1500 € de pierres par an car ce montant ne suffira pas pour ces travaux à cause de la longueur de nos chemins et de leur utilisation intensive par les riverains, les promeneurs, les forestiers, les chasseurs, les Quads, les 4X4 etc...).

DIVERS

Le Maire annonce qu'il a participé le 30 avril au soir à la réunion de lancement du PLU/I. A cette occasion il a présenté aux responsables de l'Etat et du Bureau d'Etudes le projet de SAINT-MESMIN station nature et leur a demandé de tenir compte du site particulier des Gorges de l'Auvézère dans le futur PLU/I. Il leur a rappelé les démarches qu'il avait engagées auprès du Sénat lors de l'étude précédente et les avancées qui avaient alors été consenties pour les communes rurales. Il souhaite que notre secteur soit classé zone touristique ce qui permettrait plus de zones constructibles ou aménageables pour les touristes y compris pour les habitations les plus insolites. Il souhaite que les engagements pris alors soient tenus et déclare qu'il y veillera particulièrement. Il sera reçu à nouveau individuellement le 23 mai par le bureau d'études pour approfondir ses revendications.

La réunion s'est terminée à 23H00.